

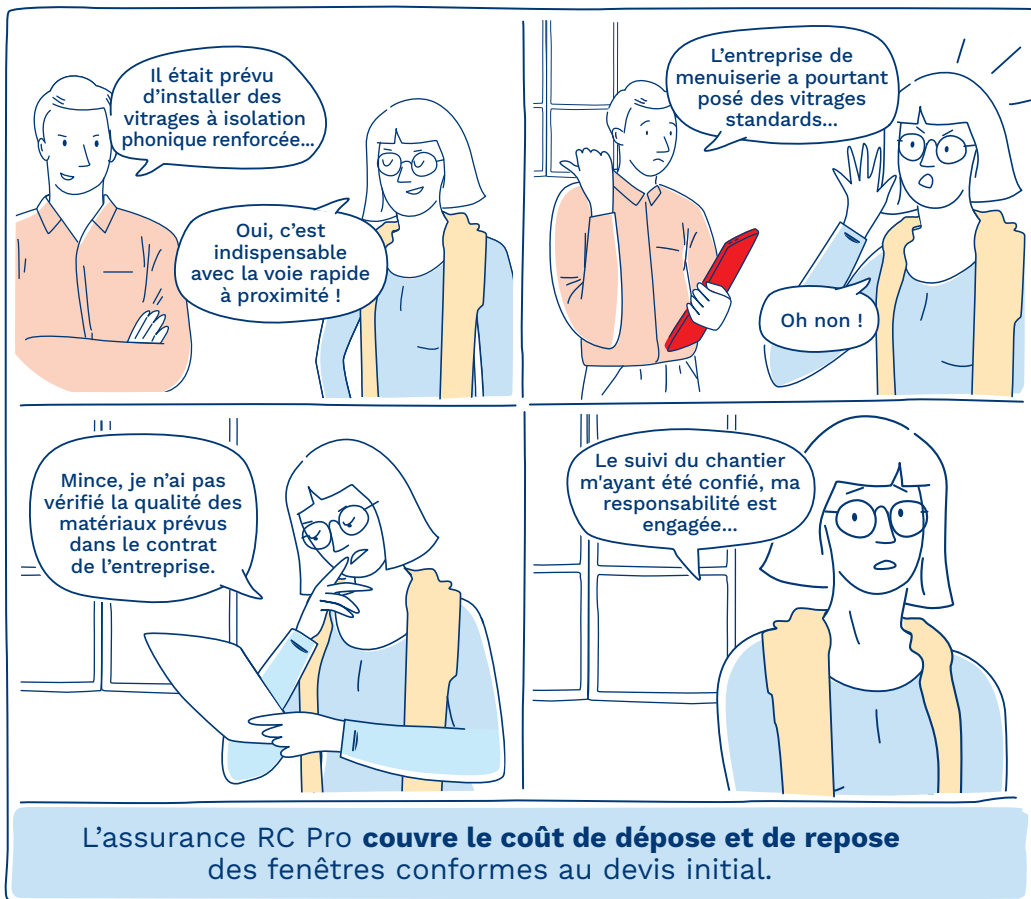
A line drawing of a man and a woman. The man, on the left, has curly hair and is wearing a grey zip-up jacket over a white shirt and white trousers. He is holding a tablet computer. The woman, on the right, has short blonde hair, wears glasses, a blue top, and a yellow scarf. She is holding a red folder. A speech bubble originates from the woman.

Pour mon agence,
quels sont
mes besoins en
assurance?

Architecte libéral ou associé d'une agence, certaines assurances sont **indispensables** à l'exercice de votre métier.

Découvrez quelles sont **vos responsabilités et quelles garanties** souscrire pour couvrir les **risques liés à votre activité**.

Responsabilité civile professionnelle (RC Pro)



L'assurance RC Pro couvre les **risques propres à l'exercice de votre métier d'architecte.**

Elle est **obligatoire**. Cette assurance prend en charge dans le cadre des actes que vous accomplissez ou qui sont accomplis par votre agence :

les dommages **corporels**,

les dommages **matériels**,

les dommages **immatériels**,

causés aux tiers, y compris le risque d'atteinte à l'environnement, que ce soit à la suite d'une **négligence**, d'une **erreur de conception**, d'une **omission**, d'une **faute professionnelle**...

Responsabilité décennale

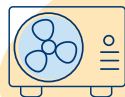


L'assurance décennale est obligatoire pour les architectes, sous peine de sanction pénale.

Elle couvre la réparation des **dommages matériels** qui compromettent la **solidité de l'ouvrage** ou le rendent **impropre à sa destination**, si ces dommages interviennent **dans les 10 ans** suivant la réception de l'ouvrage.

La Loi prévoit une présomption de responsabilité décennale pour l'architecte. Ce qui signifie que l'on **n'aura pas à prouver une faute de votre part pour vous condamner.**

Garantie de bon fonctionnement

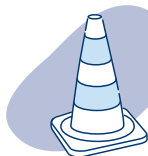


La **garantie de bon fonctionnement** n'est pas obligatoire pour les architectes, mais elle est **vivement conseillée**.

Elle couvre pendant 2 ans, à compter de la réception des travaux, les défauts affectant le bon fonctionnement de certains équipements de l'ouvrage, à savoir les équipements dissociables sans compromettre l'ouvrage : **VMC** **chaudière** **volets roulants** **climatisation,...**

En tant qu'architecte, vous pouvez être responsable d'un désordre de ce type, s'il ne résulte pas d'un défaut d'entretien ou d'une utilisation non conforme.

Assurance responsabilité civile exploitation



La responsabilité civile exploitation n'est pas obligatoire pour les architectes, mais elle est **vivement conseillée**.

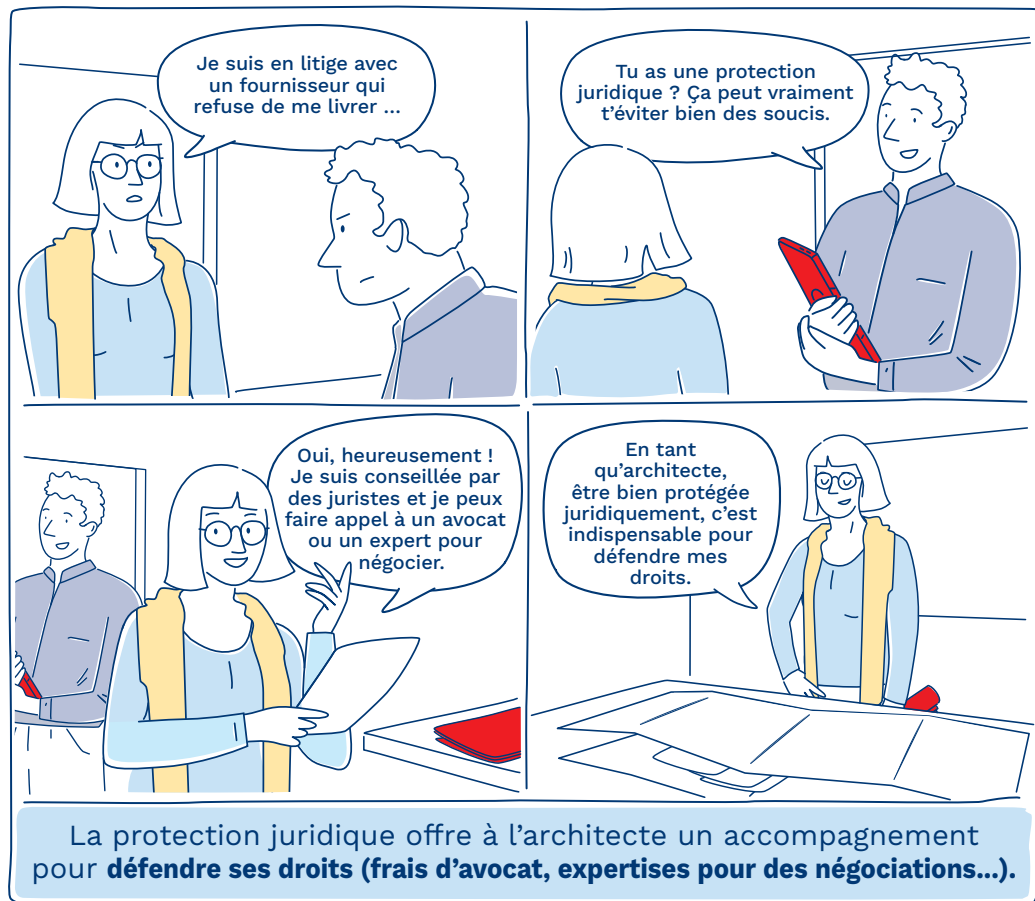
Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés à des tiers, **découlant de l'exploitation de votre agence** :

accidents,

dégâts matériels...

Autres exemples : une maquette qui tombe et endommage l'ordinateur du client, retard dans l'envoi d'un document bloquant un permis de construire.

Protection juridique



En tant qu'architecte, disposer d'une protection juridique est **vivement recommandé**.

Vous pouvez faire face à des **contentieux** :

litige avec un fournisseur

litiges avec vos salariés

facture non réglée

Une protection juridique fournit les moyens juridiques nécessaires pour **vous conseiller, vous assister et vous défendre**.

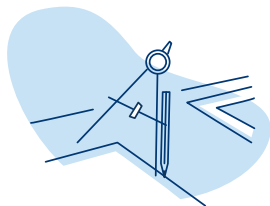
Spécialement conçu pour les architectes,
le contrat d'assurance professionnelle GLOBAL ARCHITECTE
regroupe ces **5 assurances obligatoires ou indispensables**.

Il couvre l'ensemble des responsabilités
que vous pouvez encourir du fait
de votre activité et de vos missions.



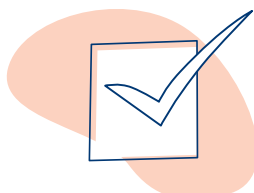
Un contrat très complet :

toutes les garanties
indispensables.



Des garanties sur mesure :

2 formules de montants de
garantie et 6 choix de
franchises modulables, pour
une assurance parfaitement
adaptée à vos besoins.



Un contrat très sécurisant :

toutes les garanties
sont accordées automatiquement
pour les missions concernant des
chantiers jusqu'à 26 millions
d'euros HT.



Une offre spéciale « créateur » :

avec des cotisations minorées les
4 premières années pour tous
ceux qui créent leur agence
(jeunes diplômés ou architectes
expérimentés).



Un tarif calculé au plus juste :

en fonction du chiffre
d'affaires de votre agence.

**Vous souhaitez en savoir plus
sur le contrat Global Architecte
qui réunit toutes vos assurances indispensables ?**

Rendez-vous sur notre site smabtp.fr



SMABTP
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES
RCS PARIS 775 684 764

ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES

SIÈGES : 8 RUE LOUIS ARMAND – CS 71201 – 75738 PARIS CEDEX 15 – TÉL. +33(0)1 40 59 70 00 - smabtp.fr

SMAvie BTP
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS FIXES
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE
ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 19 804 800 EUROS
RCS PARIS 332 789 296

Réf. P81082 - 06/2025 - Création - Document non contractuel - Reproduction interdite.
Imprimé sur papier 70 % recyclé - Imprimeur : Wagram, 8 rue Salvador Allende - 95870 Bezons - Ne pas jeter sur la voie publique.

